

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE AXIMA CONCEPT

En exécution de la délibération du Conseil municipal n° 2025-1217-148 du 17 décembre 2025, le Maire a signé, le 19 décembre 2025, avec la Société AXIMA CONCEPT un protocole transactionnel visant à régler amiablement le différend qui les oppose quant au solde du marché de travaux de couverture et bardage conclu le 18 mai 2020 dans le cadre de la construction d'un équipement culturel multifonctions sur le site dit du Champ Courtin.

Le protocole peut être consulté auprès de M. Karl-Emmanuel DEFRANCE, responsable du pôle moyens et ressources, en mairie, en faisant la demande préalable à ke.defrance@melesse.fr